

Décision N° : DG/SG/DPS/DRH17/2024

Casablanca, le

11 0 JUIN 2026

## DECISION D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

### DECIDE

#### ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Moyens Généraux.

#### ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CHEF DE DIVISION

Relevant de la Direction Achats et Moyens Généraux, ses principales missions consistent à :

- Élaborer et déployer la politique de gestion des moyens logistiques et de sécurité, tout en veillant à la préservation du patrimoine de l'Office dans des conditions optimales ;
- Garantir le bon fonctionnement des activités de support au niveau du siège (sécurité, nettoyage, prestations multi techniques, gestion des archives) ;
- Mettre en place des indicateurs de performance et des tableaux de bord afin d'évaluer l'efficacité des actions menées (taux de rotation des stocks, délais de livraison, taux de disponibilité, etc.) ;
- Assurer l'approvisionnement des entités de l'Office en biens et services dans le respect des délais et des exigences de qualité ;
- Assurer le suivi et le contrôle des prestations externalisées (nettoyage, gardiennage, maintenance, accueil physique et téléphonique) ;
- Piloter les opérations d'inventaire annuel du patrimoine mobilier et immobilier de l'Office, en coordination avec le Pôle Infrastructures et Équipements ;
- Contribuer à l'élaboration du budget de la Direction et en assurer le suivi après validation ;
- Veiller au développement du professionnalisme et de la culture de performance au sein des équipes de la Division ;
- Fixer les objectifs et évaluer les performances des ressources humaines de la Division.

Cette description prend en compte les principales responsabilités, elle n'est pas limitative.

### ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS – CANDIDAT INTERNE /CDI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être de nationalité marocaine ;</li> <li>• Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus ;</li> <li>• Avoir une expérience minimale de 5 années (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans le domaine de la logistique et/ou des moyens généraux dont 3 années au moins dans un poste de responsabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être classé à l'échelle 10 ou plus ;</li> <li>• Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 ou plus ;</li> <li>• Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dont 3 années au minimum dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service. Une expérience probante dans le domaine de la logistique et/ou des Moyens Généraux serait un atout.</li> </ul>

### ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation (précisant le poste souhaité) ;
- Copie des diplômes (**les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

**NB :** Tout dossier incomplet sera rejeté.

### ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 03 JUL. 2026 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : [https://rhspace.onp.ma/rh\\_onp](https://rhspace.onp.ma/rh_onp)

**NB :**

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Pour le Directeur Général et par délégation  
 Directeur des Ressources Humaines  
**CHAJIA LARBI**